

Avis sur le projet de SAGE Haut-Allier

Délibération n° 15-93-CS

Date de la convocation : 19 mai 2015

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Vincent ALDEBERT (SICALA du Loir-et-Cher)
M. Georges ASSEZAT représenté par M. Gérard BONJEAN (SICALA de la Haute-Loire)

M. Patrick BAGOT (Département du Cher)

M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)

M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental de Maine-et-Loire)

M. Sébastien CARTIER représenté par M. Pascal TINAT (Ville de Bourges)

M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)

M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)

M. Gilles DEGUET (Conseil régional du Centre-Val de Loire)

M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)

M. Fabien GENET représenté par M. Georges BORDAT (SICALA Saône-et-Loire)

M. Alain HERTELOUP (Département de la Nièvre)

Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)

Mme Djamila KAOUES (Ville de Vierzon)

M. André LEFEBVRE (Conseil régional de Bourgogne)

M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire)

Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher)

M. Bruno LIANCE (SICALA du Cher)

M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)

M. Gabriel MAQUIN (Ville de Vichy)

M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)

M. Jean-Claude MORIN (Conseil départemental du Cher)

Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire)

M. Jean-Pierre REZE (SICALA d'Indre-et-Loire)

M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier)

Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)

M. Rémy VIROULAUD représenté par Mme Marie-Paule BARRUCHE (Ville de Limoges)

Mme Marie-Annick VITTAZ représentée par M. François PELLETIER (SICALA Anjou-

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR Mme Jocelyne BOUQUET (Conseil départemental du Puy de Dôme) à Mme Edith PERRAUDIN M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à M. François PELLETIER

M. Jean-Bernard DAMIENS (Conseil régional du Limousin) à M. André LEFEBVRE Mme Blandine DELAPORTE (Conseil régional de Bourgogne) à M. Alain HERTELOUP

M. Christophe DOUGÉ (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Gilles DEGUET

M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération) à Mme Marie-Paule BARRUCHE

Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Gérard BONJEAN

M. Jean-Pierre GASCHET (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à Mme Catherine LHERITIER

Etablissement public Loire Comité Syndical du 1er juillet 2015 Délibération n°15-93-CS Mme Karine GLOANEC MAURIN (Conseil régional du Centre-Val de Loire) à M. Vincent ALDEBERT

Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Jean-Claude MORIN

- M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Jean-Pierre LE SCORNET
 - M. Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) M. Jean-Paul BOISNEAU M. Jean-Claude LEBLANC (Ville de Joué-lès-Tours) à M. Jean-Pierre REZE
- M. Pierre LEFORT (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à M. André CHAPAVEIRE M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Georges BORDAT M. Yves MASSOT (Ville de Tours) à M. Gabriel MAQUIN
 - M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère) à M. Gérard MALBO M. Simon PLENET (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. François COINTEPAS

imon PLENET (Conseil départemental de l'Ardeche) a M. François COINTEP. Mme Chantal REBOUT (Ville de Blois) à M. Louis DE REDON

Mme Marie-Hélène RIAMON (Conseil régional de Rhône-Alpes) à M. Bruno LIANCE M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO

Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à Mme Nathalie ROUSSET M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Claude RIBOULET Mme Sophie TUBIANA (Saumur Loire Développement) à M. André MARCHAND

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des régions,
- -vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu le courrier du Président de la CLE daté du 20 mars 2015, sollicitant l'avis de l'Etablissement public Loire sur le projet de SAGE Haut-Allier,

décide

Article un

D'inviter le Président à transmettre au Président de la CLE du SAGE Haut-Allier les observations émises par l'Etablissement sur le projet de SAGE et formalisées dans la note jointe.

Le Président de l'Etablissement public Loire

Jean-Pierre LE SCORNET

Date de transmission

à la préfecture :

-7 JUIL. 2015

Date d'affichage:

- 9 JUIL, 2015

Certifié exécutoire :

- 9 JUIL. 2015

0 7 JUIL. 2015
S.G.A.R.

W 0868

Le directeur général/des services Jean-Claude EUDE

